



## ARRETE INDIVIDUEL DU MAIRE N°2022/ T-072

### ARRÊTÉ AUTORISATION DE VOIRIE

**VU** les articles L 2213-1 et L 2213-6 du Code des Collectivités Territoriales,  
**VU** le code de la route et notamment ses articles R 411, R 411-8, R 411-25, R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,  
**VU** le code pénal notamment l'article 610-5,  
**VU** l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 novembre 1967,  
**VU** la demande d'autorisation de voirie du **21 Octobre 2022** présentée par M. DE SAMPAIO Americo , **responsable de la société MGA SAS située 32 rue de L'Isle Adam, 95260 MOURS** afin d'effectuer **des travaux d'évacuation de gravats** aux adresses du 14 Place Bourgeois et 2 rue du château à Boran-sur-Oise, du 07/11/2022 à 08:00 au 25/11/2022 à 17:00,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre toutes dispositions utiles pour assurer le bon déroulement des travaux.

#### ARRETE

##### Article 1

A l'occasion des travaux ci-dessus mentionné, le stationnement est interdit (sauf pour le véhicule immatriculé GG-106-NG) sur l'emplacement réservé au stationnement situé devant le magasin Fleurivia au 14/16 Place Bourgeois ainsi qu'au droit du 2 rue du château à Boran-sur-Oise, du 07/11/2022 à 08:00 au 25/11/2022 à 17:00

##### Article 2

Les services techniques de la commune sont chargés de la mise en place de la signalisation réglementaire. Aucun matériel ne pourra être nettoyé sur la voie publique.

##### Article 3

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents

##### Article 4

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de St Leu d'Esserent ,  
 Messieurs les agents assermentés de la commune de BORAN-SUR-OISE,  
 Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Boran-sur-Oise le 24/10/2022

